



UNION JUIVE FRANCAISE POUR LA PAIX

الاتحاد اليهودي الفرنسي من أجل السلام
ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום

Affiliée à



« Il n’y a pas de justice sous l’occupation »¹

Ahed a 17 ans, elle est lycéenne, et vient d’être condamnée à huit mois de prison ferme pour avoir giflé un membre de l’armée qui occupe son village depuis des années et dont l’un des soldats avait gravement blessé, quelques heures auparavant, son cousin de 15 ans. Elor a 21 ans et il est soldat dans l’une des armées les plus puissantes au monde. Pour avoir assassiné un jeune homme, Abdel Fattah al-Sharif, alors que ce dernier était blessé et immobilisé au sol, il avait été condamné à dix-huit mois de prison, peine que le chef d’état-major des armées a finalement réduite à neuf mois.

Non, il ne s’agit pas là du synopsis d’un mauvais roman de politique-fiction mais bien d’une énième illustration de l’effroyable réalité qui règne dans les territoires palestiniens occupés depuis plus de 50 ans par Israël. Cette inégalité et cette disproportion flagrantes dans les peines infligées ne sont possibles que parce qu’Elor Azaria, en tant que soldat, jouit de la toute-puissance de l’armée israélienne. Ahed Tamimi, quant à elle, est une Palestinienne qui, par son geste courageux, a écorné l’image de cette toute puissance et fait lumière sur la laideur de l’armée d’occupation. C’est pour cela qu’elle devait être punie.

L’occupant punit d’ailleurs toujours les Palestinien-e-s qui ne restent pas à leur place. Ce mercredi 21 mars, le tribunal militaire d’Ofer a approuvé un accord entre le procureur et la famille de la jeune fille qui, en plus des huit mois d’incarcération, devra s’acquitter d’une amende de 5 000 shekels, soit environ 1 200 euros. Précisons que la mère d’Ahed a également été condamnée à huit mois de prison et sa cousine 16 jours, pour avoir filmé et participé à la vidéo mettant en scène la gifle qui est devenue virale et a humilié Israël.

Qu’importe le moyen, aussi absurde et injuste soit-il, ce qui compte c’est d’écraser la résistance palestinienne à tout prix. Qu’elle soit portée par des mineurs ou pas ne change rien : face à l’armée, aux juridictions israéliennes, le sort d’un Palestinien ne vaut pas grand-chose. Rien d’étonnant dans un pays où la Ministre de la Justice a qualifié les enfants palestiniens de « petits serpents » et appelé à leur extermination, et où le Ministre de la Défense déclarait en 2015 (à l’époque où il détenait le maroquin des Affaires étrangères) que "Ceux qui sont contre nous méritent de se faire décapiter à la hache."

¹ Ce sont les mots de l’avocate d’Ahed Tamimi : <https://aa.com.tr/fr/politique/pas-de-justice-sous-l-occupation-avocate-d-ahed-al-tamimi-/1096625>

Dans le système d'apartheid israélien, ce sont des cours militaires qui condamnent des civils palestiniens, enfants compris. Dans le système d'apartheid israélien, n'importe quel Palestinien peut se retrouver derrière les barreaux, pour une période indéterminée, en vertu de la détention administrative qui vaut à notre compatriote franco-palestinien Salah Hamouri d'être incarcéré depuis le 23 août dernier sans aucun motif.

De nombreuses ONG, dont Amnesty International, mais aussi des organismes israéliens comme B'Tselem et le Comité public contre la torture en Israël, dénoncent depuis des années l'arbitraire israélien, les injustices et mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques palestiniens parmi lesquels un nombre croissant d'enfants. Mais en l'absence de pressions et de sanctions, il est vain d'espérer un quelconque changement dans la politique de rouleau compresseur des Droits humains mise en place par Israël.

L'UJFP condamne l'injustice insupportable qui frappe Ahed Tamimi, Salah Hamouri et les milliers d'autres prisonniers palestiniens, dont plusieurs centaines d'enfants, détenus par Israël, et appelle plus que jamais à soutenir la campagne BDS (Boycott – Désinvestissement – Sanctions) jusqu'à ce que cet État se conforme au droit international. Comme le disait Martin Luther King Jr., « Une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier. »

Le Bureau national de l'UJFP, le 25 mars 2018